

Question de Georges Dallemagne au Ministre des Affaires Etrangères au sujet du sort des manifestants pacifistes birmans lourdement condamnés.

Monsieur le Ministre,

On se souvient que l'année dernière, le groupe de la "Génération 88"- étudiants à l'origine du soulèvement de 1988 - avait déclenché de nouvelles manifestations à Rangoon après la décision des autorités birmanes d'augmenter massivement et brusquement les prix des carburants. Ces manifestants avaient appelé à la démocratisation et à la liberté d'expression. Des dizaines d'opposants avaient alors été brutalement réprimés et incarcérés.

Mardi dernier, vingt-trois d'entre eux ont été condamnés à 65 ans de prison pour avoir osé contester le régime militaire en place. Il semble que cette condamnation soit tombée à l'occasion d'une audience spéciale qui s'est tenue à huis clos à l'intérieur de la prison d'Insein.

Ces peines démesurées à l'encontre de manifestants pacifistes ne sont malheureusement pas isolées. Elles participent d'une action globale de la junte militaire qui s'applique à empêcher le déploiement d'un mouvement social de contestation de grande ampleur. D'après d'Amnesty International, deux mille personnes seraient ainsi privées de leur liberté pour avoir exprimé leurs opinions politiques à l'encontre de la junte birmane.

Monsieur le Ministre,

Nous ne pouvons rester indifférents au sort de ces détenus. La communauté internationale semble avoir baissé les bras face au régime birman. Il y a certes de quoi être pessimiste quant aux possibilités que le régime birman évolue favorablement à court terme mais cela ne doit pas nous empêcher de continuer à agir pour une évolution positive en Birmanie.

Surtout, le silence assourdissant de la communauté internationale concernant ces condamnations est intolérable. Je sais que vous n'êtes pas insensible au sujet.

Quelles initiatives avez-vous prises ou comptez vous prendre pour marquer votre indignation et tenter d'obtenir la libération des manifestants de septembre 2007 ?

Quelles sont les actions qui pourraient être entreprise notamment au niveau du Conseil de l'UE afin de faire libérer ces prisonniers politiques et de connaître leur sort exact ?

Je vous remercie,

Georges DALLEMAGNE (CDH)